



Ministère de
l'Éducation
de la Saskatchewan

Examen de la prestation des services aux élèves

Le 10 janvier 2012
Unité des soutiens à l'apprentissage
Direction de la réussite et du soutien des élèves

Table des matières

Examen de la prestation des services aux élèves.....	1
Participation.....	1
Objet.....	1
Critères d’appréciation du modèle de prestation des services.....	2
Anglais langue additionnelle et immigration	3
Ordre du jour	4

Examen de la prestation des services aux élèves

Participation

Quatorze commissions scolaires seront invitées à participer à l'examen de la prestation des services aux élèves. Les quatorze autres prendront part à cet examen à l'occasion de colloques sur la responsabilisation et le cadre d'amélioration continue.

Objet

Dans l'optique d'une amélioration continue, l'examen de la prestation des services aux élèves et les colloques sur la responsabilisation et le cadre d'amélioration continue offrent au ministère de l'Éducation et aux commissions scolaires l'occasion de :

- Tenir des discussions stratégiques à propos :
 - du développement continu et de la mise en œuvre, par les commissions scolaires, d'un modèle de prestation de services apportant du soutien à tous les apprenants, y compris ceux qui ont des besoins de soutien intensif ou divers;
 - des services de soutien actuels et embryonnaires relatifs aux apprenants ayant des besoins en anglais langue additionnelle ou à titre d'immigrants; et
 - le ou les aspects que, se fondant sur les critères d'appréciation du modèle de prestation des services, les commissions scolaires choisissent de développer en priorité.
- Déterminer, pour chaque commission scolaire, la prévalence des cas s'inscrivant dans chacune des catégories de soutien intensif et compiler les indicateurs relatifs à l'anglais langue additionnelle et à l'immigration (pays natal, langue parlée à la maison) afin d'étoffer les statistiques provinciales.
- Encourager une approche concertée et le mentorat des partenaires :
 - Les commissions scolaires ont le loisir d'inviter des partenaires à la réunion d'examen de la prestation des services, notamment :
 - d'organismes ou ministères – Santé; Services sociaux; Services correctionnels, Sécurité publique et Services de police; Enseignement supérieur, Emploi et Immigration;
 - des parents ou parents-substituts et des membres de la collectivité;
 - d'autres commissions scolaires.

Critères d'appréciation du modèle de prestation des services

Les commissions scolaires sélectionneront un ou des aspects à développer en priorité à partir des critères d'appréciation du modèle de prestation des services, qui sont, entre autres :

- Philosophie et valeurs favorisant l'inclusion
 - Attitude inclusive
 - Pratiques inclusives
 - Éléments organisationnels à l'appui de la pédagogie de l'inclusion
 - Participation des parents ou parents-substituts
- Pratiques pédagogiques et adaptation du programme
 - Méthodes de planification
 - Développement de l'autonomie
 - Technologie d'assistance
 - Renforcement du comportement
- Culture de collaboration
 - Création d'une culture de collaboration
 - Direction éclairée et dynamique
 - Soutien du personnel scolaire
 - Création d'une équipe multiprofessionnelle
 - Perfectionnement professionnel efficace
 - Mobilisation d'organismes de soutien

Les aspects à développer en priorité peuvent s'assortir :

- de résultats SMART (spécifiques, mesurables, adaptés, réalisables, dans un temps donné) à long terme (soit sur une période de 1 à 3 ans);
- d'objectifs ou d'indicateurs SMART à court terme.

Anglais langue additionnelle et immigration

Les commissions scolaires discuteront de leurs approches actuelles concernant :

- l'évaluation initiale des apprenants en anglais langue additionnelle et
- l'évaluation continue du développement de la maîtrise de l'anglais par ces derniers (c.-à-d. de leur progression en fonction des niveaux de compétence établis).

Elles pourraient également souligner le profil des apprenants de cette catégorie qui fréquentent leurs écoles, en donnant des renseignements sur :

- les apprenants de niveau « littératie émergente » (ceux qui n'ont aucune ou à peu près aucune scolarité préalable ou ont le statut de « personne protégée »);
- les apprenants en anglais langue additionnelle ordinaires (ceux qui démontrent une maîtrise adéquate de leur langue maternelle pour leur âge ou dont les documents attestent une scolarité préalable); et
- les apprenants en anglais langue additionnelle ayant besoin de soutien intensif.

De plus, elles pourraient vouloir mettre en valeur les services de soutien en place pour répondre aux besoins de ces apprenants, en donnant des renseignements sur :

- les enseignants d'anglais langue additionnelle;
- leur(s) spécialiste(s) en anglais langue additionnelle;
- leurs équipes de professionnels de soutien qui peuvent réunir un ou des conseillers en littératie, enseignants-ressources bibliothécaires, conseillers en enseignement de langues secondes, éducateurs spécialisés, psychologues, conseillers et orthophonistes;
- les ressources (imprimées et autres, technologies numériques comprises) visant expressément à enrichir le vocabulaire des apprenants en anglais langue additionnelle; et
- les autres personnes apportant un soutien, qui peuvent comprendre un ou des interprètes, traducteurs, agents d'établissement, membres de la famille élargie et groupes communautaires.

Ordre du jour

Présentations, objet de la rencontre et survol de l'ordre du jour

Modèle de prestation des services de la commission scolaire

1. 60 minutes **Aspects prioritaires d'après les critères d'appréciation de la prestation des services**
 - a. Comment les aspects auxquels donner la priorité ont-ils été sélectionnés?
 - b. Y a-t-il des aspects des différents critères d'appréciation à l'égard desquels votre commission scolaire se trouve entravée dans sa progression vers les niveaux « manifeste » et « exemplaire » par sa capacité actuelle?
 - c. Quels sont, d'après vous, les aspects prioritaires à l'égard desquels votre commission scolaire bénéficierait d'un appui supplémentaire?

2. 15 minutes **Profil de dotation en personnel et collaboration interprofessionnelle**
 - a. Quels sont les avantages d'une collaboration interprofessionnelle pour les élèves, leurs parents ou parent-substituts, les enseignants, les fournisseurs de services professionnels et la direction ou l'administration?
 - b. Quels sont les défis à l'heure actuelle?
 - c. Veuillez faire part aux autres participants de vos pratiques novatrices pour ce qui est de la formation d'équipes pour l'évaluation, la préparation des rapports, la planification ou les interventions, par exemple.

3. 15 minutes **Anglais langue additionnelle et immigration**
 - a. Approches de l'évaluation de la compétence langagière

Parents ou parents-substituts et partenariats inter organismes

4. 20 minutes Progrès accomplis à l'égard des protocoles d'interaction avec les autres organismes.

Amélioration de la responsabilisation dans le cas des élèves recevant un soutien intensif

5. 20 minutes Examen de l'obtention de crédits et du classement (programme régulier, modifié, alternatif ou fonctionnel) dans le cas des élèves du secondaire recevant un soutien

intensif, à l'échelle de la commission scolaire et de la province.

Orientation future et résolution concertée de problèmes

6. 20 minutes
- Que fait-on pour les élèves, de manière universelle et ciblée, pour réduire le nombre d'entre eux qui sont désignés comme ayant besoin d'un soutien intensif?
- Intégration du profil d'évaluation d'impact et du plan personnalisé

Clôture de la table ronde